

**Compte rendu de la séance du
Conseil d'Administration du 14 avril 2010**

Présents :

Le Président :	Bruno GAUDIN
Le Directeur :	Guy AMSELLEM
La Directrice adjointe :	Sandrine SARTORI
<u>Collège des enseignants :</u>	Jacqueline ANCELOT, Anne D'ORAZIO, Albert-Gilles COHEN, Gérald GRIBE, Jean HARARI, Chris YOUNES
<u>Collège des administratifs :</u>	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
<u>Collège des étudiants :</u>	Agathe DULIN , Jihad EL OBBADI , Charlie FANNIERE, Mathias FRIEDMAN
<u>Personnalité(s) extérieure(s) :</u>	Francine DEMICHEL
<u>Excusé(e)s :</u>	Houda BENDIB, Maxime GERAUT, Bernard LANDAU, Christian MUSCHALEK, Bilette ODOUNHARO, Pierre PAULOT,
<u>Absent(e)s</u>	Maxime HAZAN, Stan NEUMANN, Amanda SOULANGES
<u>Invité(e)s :</u>	Jean GAUTIER, Directeur, adjoint au Directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture Chantal BONNEFOY, représentante du contrôle financier régional d'Ile de France Alice DJAKOVITCH, agent comptable de l'établissement Marlena GORGE, secrétaire générale

Ordre des questions traitées en séance :

- 1) Approbation des procès verbaux du Conseil d'administration des 27 janvier et 18 février 2010
- 2) Approbation du compte financier 2009
- 3) Point d'information : lettre du Président du CA au Directeur de l'Architecture sur la procédure de nomination du Directeur de l'école de Paris la Villette
- 4) Présentation de la circulaire relative au schéma pluriannuel de la stratégie immobilière de l'Etat
- 5) Examen de l'évolution des effectifs étudiants de l'école
- 6) Etat des lieux des contrats d'enseignants associés arrivant à échéance et point sur les départs à la retraite des enseignants



Le président du Conseil d'administration ouvre la séance à 16H20 heures.

Remarques liminaires

B. Gaudin présente aux membres du conseil d'administration Guy Amsellem, nouveau directeur de l'école. Il fait part de ses deux rencontres préalables avec le nouveau directeur et précise qu'il l'a invité à assister au séminaire du 10 avril 2010 relatif au second cycle Master qui lui a permis un premier contact avec les enseignants et les étudiants de l'école. Il invite les membres du conseil d'administration à se présenter.

Par ailleurs, il confirme aux membres du conseil d'administration la venue de J. Gautier, directeur, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture et précise que c'est la première fois qu'un représentant de la tutelle vient assister au conseil d'administration de l'école.

Vers 16H30, J. Gautier rejoint le conseil d'administration et remercie les membres de l'accueillir pour assister à une partie de leurs travaux.

B. Gaudin le reçoit chaleureusement et se réjouit de ce moment d'échange.

J. Gautier précise qu'il a saisi l'occasion de la nomination d'un nouveau directeur pour venir dans cette instance.

Il estime que c'est un moment important dans la vie d'une école et il souhaite présenter G. Amsellem au Conseil.

Il dépeint le parcours de G. Amsellem et précise qu'il représente une personnalité parfaitement à même de prendre en main les destins de l'école. G. Amsellem a été notamment Directeur de cabinet du ministre du logement, rapporteur à la 6^{ème} chambre de la cour des comptes, Directeur de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, enseignant à l'institut d'études politiques de Paris et Directeur d'administration centrale au ministère de la culture.

Le parcours et la personnalité de G. Amsellem ont conduit la tutelle à penser qu'il pouvait être un atout pour l'Ecole et favoriser le développement en particulier de la recherche, la partie doctorale et les relations stratégiques avec l'université et la politique internationale.

G. Amsellem se réjouit de sa nomination au sein de l'école. Il précise que même s'il n'est pas directement issu du monde de l'architecture ses différentes fonctions l'ont toujours situé aux frontières des questions posées par l'architecture et l'urbanisme.

Le monde des écoles l'intéresse particulièrement comme lieu de transmission, de richesse, d'héritage d'une longue tradition, ouverte sur l'altérité et la pluridisciplinarité. Il souhaite y apporter sa modeste contribution et estime que cette expérience est une chance pour lui. Par ailleurs, il est sensible à la présence de J. Gautier car c'est l'occasion d'un échange avec l'ensemble du Conseil d'administration sur l'actualité de l'école et ses perspectives de développement.

J. Gautier précise ensuite que la question de la relocalisation de l'école est aujourd'hui un dossier prioritaire de la direction générale des patrimoines. Il indique à cet égard que dans le grand emprunt, une proposition concerne le projet de relocalisation de la Villette.

Cette question de la relocalisation doit donc être le grand projet porté par l'école. Par ailleurs, il précise qu'il a soutenu les démarches déjà entreprises par B. Lemoine auprès de la Ville de Paris et espère qu'elles porteront bientôt leurs fruits.

Il remercie la direction et le conseil d'administration pour la gestion du dossier des réductions des locations et confirme, comme il l'a déjà fait par écrit, le maintien du montant de subvention de l'école. Il souligne l'intelligence des travaux d'investissement réalisés pour le rendu fonctionnel des locaux et l'utilisation exemplaire des deniers publics par l'établissement.

Il salue également le travail collectif qui a permis l'habilitation pour quatre ans 2008-2012 de l'ensemble des formations de l'école.

G. Amsellem estime que la relocalisation de l'école est une question essentielle tant l'espace y gouverne le temps. Depuis longtemps, l'exiguïté des locaux ne permet pas des conditions décentes de fonctionnement. C'est une priorité parmi les priorités.

B. Gaudin invite les membres du Conseil d'administration à échanger avec J. Gautier.

- G. Gribé souhaite la mise en place d'une commission «relocalisation», pour établir la programmation, réfléchir au type de mode de maîtrise d'œuvre de ce projet afin de ne pas se retrouver face à des projets inadaptés.

- B. Gaudin fait part de l'expérience que l'école a déjà vécue pour le projet de relocalisation à Pantin, le long du canal de l'Ourcq et de la réflexion approfondie menée par l'école sur ce programme. Il insiste sur la nécessité d'une programmation qui permettra une adéquation entre le lieu et la pédagogie. Dans l'histoire de l'école, cette réflexion a généré une certaine désillusion lorsque le projet de relocalisation à Pantin ne s'est pas concrétisé. L'école est portée par un corps enseignant engagé pour défendre une pédagogie et le projet de déménagement peut-être une occasion unique de renouveler cet engagement, le questionner, inscrire dans l'espace une certaine vision de l'enseignement de l'architecture. L'école est en mesure de produire un travail d'analyse pour une relocalisation. Il serait par ailleurs intéressant de tirer les leçons des expériences récentes de relocalisation des écoles d'architecture, de mener un travail d'analyse comparative de ses différents exemples.

- P. Bourdier relate cette période dynamique où pendant une année l'école a travaillé sur la question des locaux. Cette expérience a entraîné une certaine frustration et déception du fait de l'échec in fine d'un dossier presque abouti. Pour relancer cette réflexion collective, il faut des pistes concrètes. L'école pourrait commencer à rassembler ces éléments au sein d'un groupe de travail.

- J. Harari prend acte de cette annonce officielle clairement formulée pour la première fois de la part d'un responsable du ministère. Pour mobiliser l'école, il faut des signes ostensibles afin que les conditions soient réunies pour lancer un processus de réflexion sur un contenu (programme élaboré en 2000) et sur une articulation entre la pédagogie et l'organisation spatiale de l'école. Lors ce projet, quelques principes fondamentaux avaient été formulés et qu'il conviendrait d'actualiser.

- J. Gautier répond qu'il convient d'abord de trouver un site et reprend l'idée de B. Gaudin de tirer le miel des différentes expériences. Il fait part les débats vifs qui se sont déroulés à Belleville.

- C. Younès attire l'attention sur la question des locaux de l'école. Le flagrant manque d'espace est très pénalisant étant donné que la qualité de l'espace est déterminante pour la qualité de la formation et de la recherche. Elle considère que le regroupement de la recherche et de la pédagogie est fondamental pour les performances et le développement de la spécificité d'une école. Les locaux des laboratoires devraient notamment permettre d'accueillir les doctorants dans de dignes conditions, mais également contribuer à l'optimisation d'un collectif de recherche. Elle mentionne que les formations d'enseignement supérieur performantes sont des lieux où la recherche devient centrale. Les locaux sont vitaux pour la recherche, qui en l'occurrence manque cruellement de moyens et d'espace approprié à La Villette.

- P. Bourdier rappelle que la question du changement de statut des établissements en EPSCP se pose déjà depuis fort longtemps. Il y a eu beaucoup de modification dans le paysage des écoles d'architecture depuis 15 ans. Il souhaite savoir s'il existe ou non prochainement une échéance précise pour ce passage à l'EPSCP ou s'il n'y a pas de volonté politique réelle ?

- J. Gautier indique que la question des statuts des écoles est une affaire lente pour plusieurs raisons : les négociations avec le Ministère de l'enseignement supérieur, l'intervention en août 2007 de la loi pour l'adoption du statut d'EPSCP, la mise en place du LMD. Actuellement, la réouverture des négociations avec le Ministère de l'enseignement supérieur, puis le Ministère du Budget est engagée. Le statut d'EPSCP est encore incertain, il a fallu une maturation du LMD et la définition de la carte des PRES. Aujourd'hui, le texte est au Conseil d'Etat et les délais ne sauraient être longs. J. Gautier a abordé cette question lors de la révision générale des politiques publiques et celle de la carte des écoles. En effet, la cartographie des écoles parisiennes a été modifiée dans un passé récent concernant l'école de Paris Val de Seine, réunion de quatre 4 écoles. Aujourd'hui, il existe une stabilisation de cette carte. Il ne semble pas utile de la modifier de nouveau du fait d'un équilibre et de la taille des écoles.

- A D'Orazio précise à cet égard que la tendance à l'ENSAPLV semble être le maintien de ses effectifs étudiants actuels. Elle insiste cependant sur la précarité de la composition du corps enseignant du fait d'un grand nombre de contractuels et de vacataires. Le financement des vacances et contrats représentent environ 1 M€ sur le budget de fonctionnement de l'école qui représentent 40% des charges pédagogiques. Elle interroge J. Gautier sur le renouvellement des contrats enseignants au terme des trois ans, la position de la tutelle concernant ces statuts et le positionnement de Bercy. C'est une question cruciale. Il semble que la question des vacataires et des contractuels soit un sujet majeur pour le ministère compte tenu du poids de ce dossier.

- J. Gautier précise que pour le moment, rien ne semble tranché concernant la pérennisation. La seule alternative est de changer d'établissement. Il est important d'engager des discussions entre la tutelle, Bercy, et les organisations syndicales.

- J. Ancelot s'interroge sur l'application du principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite à l'enseignement supérieur. Elle revient également sur la question des deux postes au concours qui avaient été supprimés l'année dernière.

- J. Gautier a appris tardivement ces disparitions et rappelle que ces postes ont été rétablis. Pour la sanctuarisation des postes, la question n'est pas tranchée, le Ministre a écrit au Premier ministre en demandant une sanctuarisation des postes ATOS et enseignants pour les établissements d'enseignement supérieur du MCC.

- B. Gaudin souhaite une mise en perspective pour disposer d'une vision d'ensemble cohérente concernant la stratégie de l'école vis-à-vis d'éventuels rapprochements avec telle ou telle université. Il souhaite également un débat rapide au sein de l'école pour mener une réflexion pour arrêter une position de l'école vis à vis de l'intégration à un PRES.

Il fait part des conventions avec l'ESTP et l'EIVP qui devraient être signées au mois de mai. Ces conventions concernent aussi bien des questions de pédagogie que d'enseignement. En ce qui concerne la recherche, des associations sont en cours avec des universités sur des domaines particuliers. Il fait part également de la possibilité de collaboration ponctuelle en fonction des domaines de recherche. L'école a également d'autres partenariats avec d'autres écoles d'architecture dans le cadre des échanges internationaux.

- C. Younès mentionne que l'école a fait le choix pour le moment d'une association à deux écoles doctorales. Ce qui témoigne d'une volonté d'ouverture, mais aussi de la volonté de ne pas se retrouver enfermé dans des logiques de compétition entre universités, ou dans des partenariats limités, alors même que dans la région parisienne la situation des PRES apparaît fort instable et en chantier. Elle mentionne qu'une réflexion est engagée actuellement pour la création d'un département de recherche regroupant l'ensemble des laboratoires de l'école et que le débat sur la question du PRES est essentiel pour l'école.

- P. Bourdier trouve le débat mystérieux, pour les autres personnes non familiarisées à ces questions, et souhaiterait que le CA consacre un débat à l'orientation de cette politique.

- G. Gribé fait remarquer qu'il y a nécessité de moyens supplémentaires si l'école développe des partenariats.

- J. Gautier rappelle, comme il l'a fait lors du collège des directeurs, qu'il est nécessaire de renforcer des liens étroits avec les écoles d'ingénieurs. Il est heureux des rapprochements avec l'ESTP et l'EIVP et des liens avec l'université. Il faut que la Vilette se positionne dans le paysage universitaire parisien. Les universités sont en demande de la présence des écoles d'architecture notamment pour les questions de la recherche, du territoire.

Il souligne l'importance de cette réflexion pour positionner les forces dans le paysage. Il faut préserver l'enseignement de l'architecture en développant la recherche et par ailleurs monter dans le grand train universitaire.

- G. Amsellem indique que le déménagement de l'école fait converger toutes les questions de stratégie pédagogique (recherche, alliances, statut administratif, etc.).

- B. Gaudin fait part de sa perplexité concernant l'année de formation HMONP vis-à-vis des effectifs auxquels l'école doit faire face. Il explique les interrogations que suscite cette formation qui est détachée de la formation initiale d'architecte. Dans l'élaboration du programme pédagogique de la HMONP, il est essentiel de mettre en exergue une approche pédagogique critique et de souligner le lien avec la formation initiale des ADE.

Il s'étonne des attitudes des autres écoles quant à cette formation. Cette année de formation est en effet très différente d'une école à l'autre et les stratégies d'accueil des ADE également. Certaines écoles semblent appliquer numéris clausus. Ces disparités ont entraîné une augmentation des inscriptions à l'ENSAPLV : 362 inscrits dont presque 1/3 ADE d'autres écoles.

Il est à noter qu'il n'y a pas de régulation en Ile-de-France. La formation HMONP est un chantier à mettre collectivement sur la table à partir des différentes expériences.

- F. Demichel pense que l'école se trouve à un carrefour stratégique de son histoire. Elle doit faire des choix concernant la recherche, l'importance de ses effectifs, ses choix pédagogiques et toutes ses perspectives de développement. Néanmoins elle ne peut rien faire si elle ne possède pas un lieu adapté et définitif. Il faut impérativement que l'école puisse dans les mois qui viennent se projeter dans un lieu. Depuis 3 ans, l'école est dynamique, de nouveaux enseignants sont arrivés. La Villette a besoin d'un lieu définitif en Ile de France, il faut en convaincre le Premier ministre.

- Concernant la question de la HMONP, J. Gautier précise qu'il a été soucieux de sa construction. En 2006, les architectes trouvaient plus facilement des contrats. Cette profession souffre régulièrement. Des négociations sont engagées avec les organisations syndicales concernant les contrats de professionnalisation pour l'emploi des jeunes architectes. Cependant, certains syndicats patronaux (UNSA, Syndicat de l'Architecture, Mouvement) ont bloqué les négociations.

Il souhaite un point sur le contenu et la délivrance des diplômes nationaux. Des discussions avec l'ordre des architectes et les organisations syndicales doivent permettre d'établir une tête de chapitre pour cette formation en laissant aux écoles une liberté de fonds et de matière. Ces discussions se poursuivent également au sein du collège des directeurs.

J. Gautier va se renseigner sur les quotas, il précise que les textes ouvrent deux voies : celle de la mise en situation professionnelle (MSP) ou celle de la validation des acquis et expériences professionnelles (VAE). Les étudiants sont partis sur 5 ans d'études et une année supplémentaire. Cependant, la voie de la validation des acquis va prendre de plus en plus de place. Il pense qu'une régulation naturelle va s'opérer dans les années à venir par le biais de la VAE.

- J. Harari pensait qu'une part plus importante des étudiants choisirait la VAE. Or, il constate que les étudiants préfèrent terminer leur formation dans la continuité du cycle académique. Ils sont engagés dans cursus long achevé en 6 ans et ne parviennent pas à dissocier la HMONP de la formation initiale. Les étudiants souhaitent une formation complète au métier d'architecte qui pour eux implique la prérogative de pouvoir pleinement concevoir des édifices, donc signer des permis de construire. Pour sa part, il ne pense pas qu'il faille s'attendre à une décroissance des effectifs HMO. Il est nécessaire de faire un bilan des 3 à 4 ans de cette formation. Il faudra peut-être une amélioration qualitative du contenu de la formation et mettre en place une procédure d'évaluation. Il constate qu'il existe une rupture entre la formation de type généraliste à la pratique du projet et le contenu de la HMO, essentiellement réglementaire, juridique et professionnalisante, exclusivement axée sur l'exercice libéral de la maîtrise d'œuvre au sens étroit du terme. Il faut une remise à plat et entreprendre un bilan qualitatif pour atteindre une harmonisation du diplôme national d'architecte.

- A. D'Orazio souligne que l'AERES en fait mention dans son rapport.

- AG. Cohen s'interroge sur ce système au regard des pratiques professionnelles en Europe. Dans certains états membres de l'UE, la licence d'exercice est au minimum d'une à deux années. C'est une logique que l'on est en droit d'accepter ou de contester mais qui a le mérite d'être cohérente. La durée de 6 mois consacrée actuellement à l'immersion professionnelle ne correspond pas à celle de l'élaboration et du suivi d'un projet d'architecture ou d'un projet urbain. La situation actuelle reflète un choix de compromis qui apparaît quelque peu bancal et qui mériterait clarifications et adaptations. Pour preuve les enseignements délivrés par les écoles sont encore tâtonnant, de natures et de contenus hétérogènes ne garantissant pas une formation adossée à un programme ou un corpus partagé/commun et comparable.

AG. Cohen se demande si la revendication – satisfaite - d'effectuer la MSP sous statut contractuel ne fut pas finalement une erreur. Celui de stagiaire serait peut être mieux indiqué.

- J. Gautier ne croit pas au consensus. Lors de la mise en place du LMD, il y a eu volonté de compacter le temps des études (9 à 10 ans). Il n'y aura pas de consensus avec la profession. A priori, il n'y a pas de problème avec l'URSAAF. Les ADE possèdent un contrat de travail qui peut être effectué via une association de type junior entreprise. Il précise que les textes étant ce qu'ils sont, il faut les appliquer.

- G. Amsellem remercie J. Gautier de sa présence et de ses propos. J. Gautier quitte alors le CA à 18H00.

B. Gaudin rappelle l'ordre du jour du présent CA et souhaite et précise son souhait pour que la séance se termine vers 19H30.

1) Approbation des procès verbaux du Conseil d'administration des 27 janvier et 18 février 2010

- Un vif débat s'engage sur la procédure et les délais d'établissement du relevé de décisions et des CR du Conseil d'Administration. J. Harari fait remarquer que pour les 2 derniers CA (27 janvier et 18 février) les délais ont été complètement pulvérisés, rendant totalement inefficace les mesures adoptées et les décisions prises. Il demande que le relevé de décisions soit établi *en séance*.

- B. Gaudin et G. Amsellem répondent que des mesures seront prises pour accélérer notablement la diffusion de ces documents.

Le conseil d'administration **approuve à l'unanimité des présents** le compte rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2010 et **approuve à l'unanimité des présents** le compte rendu du conseil d'administration du 18 février 2010 sous réserve des deux modifications (J. Harari et P. Bourdier) précisées en séance.

2) Approbation du compte financier 2009

L'agent comptable précise que le compte financier est le dernier document de l'année. Le CA ne peut intervenir qu'au moment du budget prévisionnel, c'est à dire sur la décision modificative en juin. Pour le moment, il manque des éléments concernant les bourses et l'école attend les notifications pour la DM1. Elle précise à nouveau que tous les membres du CA ont été destinataires du compte financier 2009 et de son rapport. Elle rappelle à nouveau que les chiffres du compte financier correspondent à la réalisation de ceux votés lors de la prévision budgétaire. S'il est possible (mais plutôt rare d'ailleurs) d'encaisser davantage de recettes, il est absolument impossible de payer des dépenses au-delà de ce qui avait été prévu dans le budget.

La fin de l'année a été plus confortable que le début car les factures ont pu être payées en temps et en heure, suite à l'abandon d'une partie des locaux de Cambrai, ce qui a permis à l'école de retrouver une certaine stabilité financière. C'est la 1^{ère} fois depuis, qu'à cette période de l'année, l'école se trouve en mesure de payer les factures dans les temps impartis. Le résultat de 2009 est positif et annonce un excédent de 453 910.10€.

Elle rappelle dans son rapport que le solde de trésorerie est toujours largement positif en fin d'année mais ne reflète pas la réalité des besoins de l'école, car le budget annuel et par voie de conséquence le contrôle financier portent sur l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Si dans un établissement public, a fortiori dans une école, les missions de service public doivent primer sur la rentabilité, il est tout de même indispensable d'avoir une sécurité financière pour en assurer le bon fonctionnement, que ce soit les salaires ou les améliorations qui permettent à l'école et ses étudiants de travailler dans un environnement digne de ce nom.

Les dépréciations prévues de certains livres des éditions la Villette n'ont pas encore eu lieu et font faire l'objet d'un travail sur ce sujet dans l'année 2010, ce qui permettra d'avoir un fonds de roulement actualisé et plus réaliste. En effet, le stock représente des valeurs qui faussent ce fonds de roulement. (environ 200 000€).

Le nombre de jours de fonctionnement a augmenté par rapport à l'exercice précédent, ce qui laisse une marge de manœuvre plus appréciable, même s'il est calculé à un moment précis et que les chiffres du budget après DM2 seront différents et diminueront ce nombre de jours.

Elle rappelle que l'école est un établissement public, avec une comptabilité publique et qu'il convient de se conformer scrupuleusement à ces règles, notamment avec la mise en concurrence et les marchés publics, les engagements de commande ou achats divers.

Enfin, elle précise que la partie de la subvention d'investissement non utilisée en 2009, a été laissée sur un compte d'attente, pour permettre à l'école d'utiliser ces fonds sans que ces montants non utilisés tombent dans le fonds de roulement.

A D'Orazio précise que le CA remercie et salue le travail de l'agent comptable. Elle rappelle que dans le compte de résultat, les recettes sont inférieures mais que les dépenses ont été tenues grâce notamment au montant d'une partie des loyers récupérés grâce à Cambrai. Cela va porter ses fruits en 2010. Elle demande s'il est possible d'ouvrir une ligne pour les contractuels pédagogiques en sus de celle des contrats ATOS.

Dans les recettes, elle constate une diminution du bilan financier des Editions de la Villette. Ces remarques ont été mentionnées dans le rapport de l'AERES, c'est peut-être une occasion lors d'un prochain CA de définir une position.

A l'issue de ces observations, le conseil d'administration procède au vote du compte financier et approuve les deux propositions suivantes :

- Proposition n°1

Montant définitif des opérations en dépenses de fonctionnement de l'année 2009

Est arrêté à la somme **de 5 485 473,16 euros.**

Approuvé à l'unanimité des présents

- Proposition n°2

Le résultat de l'exercice 2009 arrêté à la somme de **453 910,10 euros** est porté au compte 106821-réserves.

Approuvé à l'unanimité des présents

3) Point d'information : lettre du Président du CA au Directeur de l'Architecture sur la procédure de nomination du Directeur de l'école de Paris la Villette

Ce point n'est plus à l'ordre du jour du CA.

4) Présentation de la circulaire relative au schéma pluriannuel de la stratégie immobilière de l'Etat

S. Sartori présente la circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'Etat. L'école à l'instar de toutes les administrations et opérateurs de l'Etat doit réaliser son schéma pluriannuel de stratégie immobilière. C'est une obligation qui oblige chaque établissement à se doter d'un schéma. L'école ne peut s'y soustraire. Elle doit réaliser ce schéma et le présenter avant le 30 juin 2010. Elle indique qu'en 2012, l'école payera un loyer budgétaire.

Elle rappelle les différentes étapes de ce processus :

1. recensement de l'inventaire physique du parc immobilier réalisé pour l'école en octobre 2008.
2. fiabilisation technique et juridique réalisée pour l'école en mai 2009
3. évaluation du parc immobilier par France domaine réalisé pour l'école en janvier 2010

Les prochaines étapes à réaliser sont donc :

- L'élaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
- La mise en place des loyers budgétaires.

L'élaboration du SPSI repose sur la réalisation d'un audit physique et financier des locaux de l'école et doit aboutir à la définition d'un plan stratégique sur cinq ans visant à se conformer à la politique immobilière de l'Etat, selon deux volets :

- un diagnostic de l'immeuble qui comprend l'état physique fonctionnel, réglementaire et financier relatifs aux immeubles utilisés par l'école,
- et l'orientation stratégique sur cinq ans permettant l'évolution du parc utilisé par l'école et l'optimisation de la ressource et de la performance immobilière de l'école.

G Amsellem appelle l'attention du CA sur la page 3 de ladite circulaire faisant état de l'extension et de l'activation du dispositif des loyers budgétaires.

France Domaine évalue le coût d'un loyer budgétaire, compensé la première année, par le versement d'une subvention à l'établissement, mais se pose ensuite la question de sa réévaluation.

F. Demichel indique que l'objectif des pouvoirs publics est d'optimiser le patrimoine immobilier de l'Etat quitte à le vendre en incitant les établissements publics à se délocaliser et à libérer les locaux qu'ils occupent.

Le CA décide de confier l'élaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière à la Commission des travaux et locaux.

5) Examen de l'évolution des effectifs étudiants de l'école

A. D'Orazio présente les effectifs communiqués par le service de la pédagogie de l'école sur les cinq dernières années. Elle rappelle que le conseil d'administration a voté une capacité d'accueil en première année de premier cycle de 280 places ouvertes (dont 50 places pour les bi-cursus architecte – ingénieur). Il est à noter que 50 étudiants en double cursus ingénieur-architecte viendront suivre certains enseignements de l'école, en application de nos partenariats avec l'ESTP et l'EIVP. D'autre part, elle mentionne que la commission d'admission de première année est un rendez-vous important.

L'école accueille dans les autres années du cursus autant d'étudiants qu'en première année de premier cycle hors formation HMONP. On constate une montée en puissance des charges pédagogiques au regard des forces pédagogiques effectives.

En première année de premier cycle, on compte 15% d'abandon en cours d'année, ce qui entraîne une petite année par rapport aux prévisions initiales.

Elle précise par ailleurs que la nouvelle procédure Post Bac, généralisée à l'ensemble de l'enseignement supérieur, ne permet pas de visualiser les choix des candidats. Les candidats peuvent émettre six choix pour les écoles d'architecture et au total de trente-six possibles.

L'école a reçu 4500 demandes potentielles dans un premier temps, mais à ce jour elle compte réellement 3000 dossiers de pré-inscriptions à traiter.

A. D'Orazio présente en détail les modalités de choix des candidats de première année de premier cycle et fait part de l'éventualité d'augmenter le nombre d'étudiants en première année de second cycle qui arrivent par équivalence et/ou transfert.

Cette année, on constate des soucis en première année de second cycle concernant le nombre de séminaires, de groupes de projet eu égard des effectifs étudiants.

Sur la feuille de présentation des effectifs, le CA souhaite que la formation HMONP soit ajoutée et qu'une réflexion sur la réalité du travail d'encadrement des ADE soit menée.

Le conseil d'administration **se prononce favorablement** sur ces propositions quant à la procédure de choix des dossiers des candidats de première année de premier cycle et sur l'augmentation du nombre d'étudiants en première année de second cycle (équivalence et/ou transfert) sous réserve de la qualité des dossiers.

6) Etat des lieux des contrats d'enseignants associés arrivant à échéance et point sur les départs à la retraite des enseignants

B. Gaudin souhaite que l'administration prépare un état des lieux des contrats d'enseignants associés arrivant à échéance mentionnant leur plan pédagogique et les éventuelles incidences dans les formations de l'école. Ce tableau sera transmis début mai et contiendra :

- leur nom, prénom
- leur champ disciplinaire et leur discipline de recrutement
- leur plan d'intervention (formation, nombre d'heures...)
- si le poste d'associé a été mis au concours, le type de contrat dont ils disposent.

Ce point sera étudié lors du conseil d'administration de 9 juin prochain à 16 heures.

7) Questions diverses

- A D'orazio repose la question au CA des modes de fonctionnement de ce conseil et de la pertinence d'un bureau du conseil d'administration dans les registres des gouvernances.

- Le collège élu des étudiants du CA fait savoir à l'ensemble des membres qu'ils vont être amenés à démissionner collectivement de leur mandat suite à la mobilité que certains d'entre eux vont effectuer au cours de l'année scolaire 2010-2011. Il faudra donc prévoir d'organiser des élections très prochainement.

Le Conseil d'administration fixe ensuite les ordres du jour des prochains conseils :

- Conseil d'administration du 11 mai 2010 à 9 heures

- Point sur l'AERES
- Mise en place d'une commission « projet de relocalisation de l'école ».
- Bilan et relevé de décisions du séminaire du 10 avril 2010 avec le bureau de la CPR

- Conseil d'administration du 9 juin 2010 à 16 heures 30

- Décision budgétaire modificative (DBM)
- Point sur les postes des enseignants associés
- Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière de l'école
- Bilan de la commission des relations internationales
- Pour information : le dernier conseil d'administration se déroulera le 15 juillet 2010 à 15 heures avec à l'ordre du jour :
 - Examen des propositions formulées par la commission de recrutement
 - Politique informatique

Le Président lève la séance à 20 H 40.

Bruno GAUDIN

Président du Conseil d'administration
de l'ENSAPLV

